

RENTREE 2018



DOSSIER DE CANDIDATURE AFFECTATION EN TERMINALE GT

Pour les passages de Première en Terminale, avec changement d'établissement
ou les demandes de redoublement

A REMETTRE, dûment complété, à votre **ETABLISSEMENT D'ORIGINE** qui **TRANSMETTRA**
à la DSDEN de Moselle, Bureau vie des élèves

- pour le **04 juillet 2018** au plus tard pour les **élèves issus de 1^{ère} GT**
- délai reporté au **11 juillet 2018**, 12 heures pour les **redoublants de Terminale**

**COMMISSION D'AFFECTATION DEPARTEMENTALE A LA DSDEN DE MOSELLE
LE 12 JUILLET 2018**

IMPORTANT

Les changements de lycée doivent demeurer exceptionnels :

La scolarité en seconde et en première dans un établissement doit s'y poursuivre jusqu'à l'obtention du baccalauréat, aux seules exceptions suivantes :

- Demande de formation non dispensée dans le lycée d'origine
- Déménagement de la famille dans un nouveau district
- Elèves scolarisés en établissement privé et souhaitant une scolarité en établissement public
- Situation particulière dûment motivée

Les demandes hors du district de résidence doivent obligatoirement s'accompagner d'une demande de dérogation qui sera jointe à ce dossier.

Le dossier sera envoyé, par l'établissement d'origine, à la DSDEN de Moselle, Bureau vie des élèves pour :

- le **04 juillet 2018** au plus tard pour les **élèves issus de 1^{ère} GT**
- délai reporté au **11 juillet 2018, 12 heures** pour les **redoublants de terminale**

Une commission d'affectation départementale siègera à la DSDEN de Moselle le **12 juillet 2018**.

L'affectation dans un nouvel établissement scolaire relève de la seule compétence de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux.

IDENTITE DE L'ELEVE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. :

NOM et adresse du représentant légal ou tuteur :

.....

.....

Tél. :

Année scolaire 2017-2018

Etablissement :

Classe et série :

Profil ou spécialité :

LV1 : LV2 : LV3 :

Année scolaire 2016-2017

Etablissement :

Classe et série :

Profil ou spécialité :

LV1 : LV2 : LV3 :

VCEUX DE L'ELEVE : vous formulerez jusqu'à trois vœux par ordre de préférence :

N°	Classe et série	Profil ou spécialité	Régime Ext - DP - Int	Etablissement	Décision de la DSDEN	
					Accord	Refus
1						
2						
3						

A le Signature du candidat majeur ou du représentant légal :

MOTIVATION DE LA DEMANDE :

(A renseigner par le candidat)

A le Signature du candidat majeur ou du représentant légal :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE SUR LES VŒUX :

A le Visa du Chef d'établissement d'origine :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Les trois bulletins trimestriels des classes de seconde et de première
- Une photocopie de la convocation aux épreuves anticipées du baccalauréat ou une photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat (selon la date de la demande)
- Un justificatif de domicile (facture d'ouverture de compteur gaz, électricité, téléphone...) en cas de déménagement de la famille
- Toute pièce permettant de justifier votre demande de changement d'établissement
- Les bulletins de la classe de terminale et le relevé de notes au baccalauréat, **pour les demandes de doublement**

DSDEN de Moselle – Service scolarité – 1, rue Wilson – BP 31044 – 57036 Metz Cedex 1 – Tél. : 03 87 38 63 82